

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2014

---

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2100)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL61

présenté par  
M. Benoit

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

« Toute modification du périmètre d'une collectivité territoriale est soumise à l'approbation des assemblées départementales. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soumettre toute modification du périmètre d'une collectivité territoriale à l'avis préalable des assemblées départementales.